

*Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.*—L'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA) a pris naissance en 1945, à sa première conférence tenue à Québec. Elle a pour objet de relever les niveaux d'alimentation et de vie de ses membres, et d'améliorer les techniques de la production et de la distribution des produits alimentaires, agricoles, forestiers et de la pêche. A cette fin, le Secrétariat de l'OAA réunit, analyse et diffuse des renseignements d'ordre économique et technique. Il appuie aussi toute action d'ordre national et international dans ce domaine. Le Conseil, composé de 25 membres, se réunit deux fois par année en vue de donner des directives et des conseils au Secrétariat sur la politique à suivre; la Conférence, qui constitue le Conseil d'administration de l'Organisation, se réunit tous les deux ans. L'Organisation a son siège à Rome.

Le Canada participe activement aux travaux de l'OAA. Il est membre du Conseil, de la Commission des produits (CCP), de la Sous-commission consultative pour l'écoulement des excédents, du Groupement céréalier de l'OAA, de la Commission nord-américaine de l'exploitation forestière et d'autres organes de l'OAA. Un certain nombre de Canadiens font partie du personnel au siège de Rome et plusieurs Canadiens ont accompli des missions techniques pour l'OAA. Le Canada fait partie de cette organisation en vertu d'une loi que le Parlement canadien adoptait en 1945. Un groupement de fonctionnaires canadiens (c'est-à-dire le Comité interministériel du Canada pour l'OAA) a été formé pour maintenir la liaison entre le Secrétariat de l'OAA et le gouvernement canadien. En 1964, de même qu'en 1965, le Canada versera \$737,247 à l'OAA.

L'OAA est chargé, avec l'ONU, du Programme mondial de l'alimentation, projet expérimental de trois ans mis en œuvre au début de 1963. Ce Programme pourvoit à l'aide alimentaire sur un plan multilatéral pour fins de secours d'urgence et d'expansion économique.

*Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.*—L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été créée en 1946 en vue de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par le moyen de l'éducation, de la science et de la culture, la collaboration entre les nations afin d'assurer le respect mutuel de la justice, de la loi, des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

A la fin de 1963, l'Organisation comptait 113 États membres et trois membres associés. Elle comprend trois organes principaux: la Conférence générale, qui établit les lignes de conduite, le Conseil exécutif et le Secrétariat. Les représentants des États membres composent la Conférence générale qui se réunit tous les deux ans afin d'examiner les demandes d'admission, d'élire le Conseil exécutif, de tracer le programme et d'adopter le budget des deux années suivantes. La dernière Conférence générale a eu lieu au siège de l'Organisation, à Paris, en novembre et décembre 1962. Elle a approuvé un budget de 39 millions de dollars dont presque le tiers sera consacré à l'enseignement dans les pays en voie de développement. La contribution du Canada est de 2.98 p. 100. La prochaine Conférence générale aura lieu à Paris en octobre 1964. (Voir également la section 5, Partie II du chapitre intitulé «Éducation» du présent volume.)

*Banque internationale pour la reconstruction et le développement.*—La Banque (BIRD) a été formée en même temps que le Fonds monétaire international, lors de la Conférence de Bretton Woods en 1944, en vue de favoriser la mise en état des ressources productives dans les États membres, en consentant des prêts lorsque les capitaux privés ne s'offrent pas à des conditions raisonnables et en leur accordant une aide technique. Les prêts proviennent des souscriptions acquittées des États membres, des excédents accumulés de la Banque et d'emprunts obtenus sur les marchés des États membres. Le capital souscrit est de 21,130 millions de dollars américains. Les premiers prêts de la Banque ont été destinés à la reconstruction d'après-guerre en Europe, mais en 1947 la Banque a commencé à prêter à des fins de développement économique, et une partie de plus en plus grande de son avoir a été mise à la disposition des régions peu développées. Au 31 mars 1964,